

NOV 17 1976



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

Distri.
LIMITEE

A/C.3/31/L.25/Rev.1

15 novembre 1976

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
TROISIEME COMMISSION
Point 72 de l'ordre du jour

SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE

Cuba, Egypte et Philippines : projet de résolution réviséL'Assemblée générale,

Rappelant la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social proclamée dans sa résolution 2542 (XXIV) en date du 11 décembre 1969,

Notant la résolution 1927 (LVIII) du Conseil économique et social en date du 6 mai 1975 sur la situation sociale dans le monde et l'examen et l'évaluation, au milieu de la Décennie, de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Ayant examiné le rapport de 1974 sur la situation sociale dans le monde,

Désireuse d'améliorer les rapports futurs sur la situation sociale dans le monde en ce qui concerne l'analyse intersectorielle des politiques et des programmes sociaux, analyse qui doit tenir compte des buts et objectifs du nouvel ordre économique international,

1. Prend acte du Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1974, ainsi que des divers points de vue exprimés pendant sa trente et unième session quant au fond et à la présentation de ce rapport;

2. Prie le Secrétaire général de prendre en considération les principes directeurs ci-après lors de l'établissement des rapports futurs sur la situation sociale dans le monde :

a) Présenter un texte plus intégré et plus concis, mettant l'accent sur l'analyse des données recueillies,

L.P.

b) Traiter de tous les pays et territoires, y compris de ceux qui sont sous domination coloniale et étrangère ou sous occupation étrangère,

c) S'appuyer sur un large éventail de sources d'information, provenant principalement des institutions spécialisées, des commissions économiques régionales et des gouvernements intéressés,

d) Utiliser l'examen et l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement comme principe directeur aux fins de l'évaluation et de l'analyse des données recueillies,

e) Utiliser les buts et objectifs du nouvel ordre économique international comme l'un des principes directeurs pour l'établissement des rapports futurs sur la situation sociale dans le monde;

3. Prie les gouvernements, les organes appropriés de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées intéressées de continuer à coopérer avec le Secrétaire général aux fins de l'établissement des rapports futurs sur la situation sociale dans le monde.
